

qu'elles étaient dues à des déclarations exagérées d'un ouvrier renvoyé.

A ma connaissance, nos rapports avec la société Welch sont bons et nous leur fournissons des ouvriers qu'ils ne pourraient pas obtenir autrement, pour effectuer des travaux qui, à mon sens, sont utiles aux Canadiens en général.

M. Noseworthy: Le ministre nous dit qu'on fait venir des gens pour travailler aux entreprises de chemins de fer, car on ne peut en trouver au Canada. Il y a quelques jours à peine, j'ai reçu une communication du conseil des métiers du travail de Fort-William, qui protestait parce que la *Welch Company* avait fait venir un certain nombre d'immigrants du Portugal, pendant que les habitants de Fort-William, qui recherchaient le genre de travail qu'on a donné à ces immigrants du Portugal, ne pouvaient eux-mêmes en obtenir.

L'hon. M. Harris: Je signale, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas d'ouvriers proposés à l'entretien des chemins de fer. Ce sont des hommes qui transportent des pierres et autres choses du genre. Il ne s'agit pas d'ouvriers permanents de chemins de fer, mais de simples manœuvres; chaque fois que nous faisons venir des ouvriers de ce genre, nous demandons d'abord au service national de placement s'il peut nous fournir les gens nécessaires.

M. Dinsdale: L'attitude sympathique du ministre me porte à lui poser une autre question à propos du point qu'a soulevé le député de Notre-Dame-de-Grâce. Je me suis intéressé à des cas à l'égard desquels les motifs d'exclusion étaient considérés comme confidentiels. Plus tôt au cours de la discussion aujourd'hui, le ministre a dit qu'on ne tenait guère compte des circonstances relatives à la guerre lorsqu'il s'agit d'examiner les demandes d'immigration. Après une enquête personnelle, j'ai constaté que les motifs d'exclusion avaient trait à ce qu'on considère comme de l'activité subversive durant la guerre. Puis-je soumettre le cas au ministre?

L'hon. M. Harris: Assurément.

(Le crédit est adopté.)

62. Sous réserve de l'autorisation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants sur l'océan et à l'intérieur du pays, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage, \$500,000.

M. Bell: Je demande au ministre dans quelle mesure l'immigrant qui nous arrive en vertu du régime de l'assistance au transport est obligé de garder l'occupation à laquelle il était destiné.

[L'hon. M. Harris.]

L'hon. M. Harris: A chaque session, cette question a été traitée à l'occasion de ces crédits. L'honorable député aurait avantage de lire le compte rendu des débats passés. Pour être bref, si nous prêtons à l'immigrant l'argent nécessaire pour venir ici, celui-ci prend l'engagement de garder l'emploi prévu durant 24 mois au maximum, selon la période de temps prévue pour le remboursement.

M. Bell: Je désire formuler une seule observation à ce sujet. J'ai fait inscrire plus tôt au cours de la session une question au *Feuilleton* au sujet de ce programme. Je demandais quel montant avait été versé et quel montant avait été perçu. J'ai été heureux de constater d'après la réponse donnée qu'environ 79 p. 100 du montant a été perçu. Cependant, j'ai demandé combien avaient gardé leur emploi prévu au cours de la période stipulée. On m'a répondu qu'aucune statistique n'est établie à ce sujet.

On doit tout de même établir certains dossiers en percevant le remboursement des prêts; on doit tout de même indiquer quelque part l'endroit d'où viennent les chèques? On critique actuellement certains aspects de l'immigration en général et, dans ces conditions, il me semble que nous devrions avoir un registre quelconque où serait porté le nombre de ceux qui ont bénéficié de l'aide au titre du passage et où on noterait, en outre, s'ils sont restés dans leur emploi prévu pendant le temps voulu. Nous n'en savons au fond rien. Il pourrait s'agir d'un tour de passe-passe quelconque utilisé pour faire venir certains groupes qui pourraient quitter leur emploi au bout de trois ou quatre mois, même si le prêt est remboursé dans 80 p. 100 des cas.

L'hon. M. Harris: Mon honorable collègue ne devrait pas donner à entendre que le Gouvernement agit pour des motifs autres que ceux dont il a fait part. Il y a environ trois ans, j'ai annoncé ce programme d'aide au titre du passage, dans un but précis. La Chambre a approuvé la chose. J'ai même été félicité à ce sujet et la seule critique qu'on ait formulée portait précisément sur le point soulevé par notre honorable ami, soit que les personnes qui viennent chez nous ne satisfont pas à leurs obligations. Mais personne ici n'a donné à entendre qu'il faudrait renoncer à ce programme. Je crois même qu'on préférerait conserver ce service et poursuivre les efforts que nous tentons pour aider ces gens de cette façon-là.

M. Bell: Je tiens à ce qu'il soit bien entendu que je n'en ai pas au programme lui-même. J'ai simplement demandé qu'on nous communique les chiffres relatifs au nombre de ceux qui conservent les emplois prévus.